

PROCES VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL D'HAMELET du 04 août 2025

Date de convocation : 29/07/2025

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-cinq, *quatre août*, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETIT, Maire.

Etaient présents : PETIT Patrick, DEVILLERS Jean-Louis, BRAY Daniel, BOULANGER Fanny, HENNEQUIN Aurélie, LEFEBVRE Alexandre, CAZE Jimmy

Etaient excusés : EBENRETT Frédéric (pouvoir à HENNEQUIN Aurélie), PAYEN Teddy (pouvoir à PETIT Patrick)

Etaient absents : HERBET Caroline, FROISSART Henri-Nicolas

Secrétaire de séance : HENNEQUIN Aurélie

Ordre du jour

DE25021 - Convention avec le département - feux récompense

DE25022 - Avenant Convention Mise en place de 4 feux récompenses

Questions diverses.

La séance est ouverte à 18H30,

Appel nominatif des conseillers, il est constaté que le quorum est atteint

Mme HENNEQUIN Aurélie est désignée secrétaire de séance

Les procès-verbaux des réunions du 21 mai 2025 et du 16 juin 2025 sont approuvés.

DE25021 - Convention avec le département - feux récompense

Le Maire rappelle que quatre feux récompense vont être installés rue François Deroussen. Cette voie étant départementale, une convention doit être signée avec le Département, notamment pour les aspects techniques de cet aménagement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer avec le Département la convention relative à l'aménagement de type feu récompense le long de la RD71 (rue François Deroussen) en agglomération sur le territoire de la commune de Hamelet ainsi que tous les documents s'y rattachant.

Monsieur le Maire explique que la convention ne devrait plus tarder à être réceptionnée et qu'il faut cette délibération pour qu'elle soit signée au plus vite. Il poursuit que la contrepartie est de mettre une partie du village à 30km/h et un stop à la rue du Donjon. Madame Hennequin précise que le conseil a déjà délibéré pour la convention des quatre feux. Monsieur le Maire propose, dans ce cas, de mettre tout le village à 30km/h. Monsieur Cazé précise qu'au départ les panneaux étaient positionnés sur une zone à 50km/h et une zone à 30km/h. Monsieur le Maire poursuit qu'il

CM 2025-05

propose de mettre la rue principale entre les deux feux d'entrée et de sortie de village à 30km/h ainsi que les rues perpendiculaires. Monsieur le Maire poursuit qu'en suivant le plan du département pour la zone à 30km/h, il y aurait 14 panneaux à acheter pour indiquer la zone à 30km/h en entrée et sortie, soit environ 2 000€. Monsieur Cazé demande si la proposition de la zone à 30km/h devant l'école et le reste du village à 50km/h ne convenait pas. Monsieur le Maire explique que la réglementation a changé et que ce n'est plus bon. Il ajoute que le passage pour piéton était déjà décalé sinon il avait été demandé de le décaler vers la sortie du village. Monsieur Bray fait remarquer qu'il n'y a pas grand monde qui traverse en sortie de village. Madame Hennequin fait remarquer que la convention avait été validée il y a un mois et qu'en un mois tout a changé. Monsieur Cazé fait remarquer qu'ils étaient venus sur place pour conseiller. Madame Hennequin demande si tout le village à 30km/h concerne également les rues perpendiculaires. Monsieur le Maire reprend que c'est ce qu'il propose pour éviter d'acheter trop de panneaux. Monsieur Lefebvre indique que c'est ce qui a de plus logique. Madame Boulanger précise qu'avec les priorités à droite, il faut faire attention donc en limitant la vitesse à 30km/h, ce sera mieux. Monsieur Cazé fait remarquer qu'à Villers, c'est limité à 30km/h mais les gens roulent à 50km/h. Madame Hennequin précise qu'elle est d'accord. Madame Hennequin demande pourquoi remettre un stop à la rue du Donjon et pas les autres rues. Monsieur le Maire reprend que le conseil départemental a précisé que l'automobiliste ne peut pas se concentrer sur le feu et sur la priorité à droite. Monsieur le Maire précise qu'il reste des panneaux stop donc qu'il n'y a pas besoin d'en racheter. Monsieur Cazé demande combien de panneaux seraient à acheter si tout le village passe à 30km/h. Il poursuit qu'il n'y aurait pas besoin d'acheter de panneaux pour chaque rue. Monsieur Cazé reprend que ça ferait des économies. Madame Hennequin précise qu'il faudrait juste en mettre aux entrées du village. Monsieur Cazé précise qu'il n'y aurait que trois panneaux, les deux entrées de la départementale et la route de Villers. Monsieur le Maire fait remarquer qu'ils ont fait retirer des panneaux car il y en avait trop et il faut maintenant en remettre. Monsieur Lefebvre reprend que c'est logique et que ça va faire ralentir. Madame Boulanger confirme que ça va faire ralentir mais espère qu'ils ne seront pas pris à la jumelle. Monsieur Cazé reprend que beaucoup se plaignent de la vitesse. Madame Boulanger reprend que ça fera un plus pour les gens. Monsieur Cazé indique qu'ils ne pourront pas faire plus pour faire ralentir. Madame Boulanger demande si à Bouzincourt, c'est également une zone 30km/h. Monsieur Cazé précise qu'il y avait un article qui indiquait que le Maire était content de son investissement. Monsieur Cazé reprend que sinon il va falloir remettre énormément de panneaux. Madame Hennequin confirme et que trop de panneaux n'a pas d'intérêt. Monsieur Cazé précise qu'il faudrait expliquer aux administrés pourquoi tout le village est passé à 30km/h, ce qu'aurait coûté de ne faire que la zone et préciser que c'est pour faire ralentir tout le village. Madame Boulanger demande quand ce sera mis en place. Monsieur le Maire précise que ce sera au retour du conseil départemental. Monsieur Cazé ajoute qu'il faudra un arrêté du Maire comme pour les priorités à droite. Monsieur Cazé espère que ce soit mis en place quand les feux seront là.

DE25022 - Avenant Convention Mise en place de 4 feux récompenses

M. Le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par Territoire d'Énergie Somme relatif à la pose de 4 points lumineux dans le secteur de la commune suivant :

→ Eclairage public Rue François Deroussen (D71) (Mise en place de 4 feux récompenses)

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 53 340.00 euros TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi entre Territoire d'Énergie Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par TE Somme (20% du coût HT des travaux, la TVA et les frais de maîtrise d'œuvre) : 19 740.00€
- Contribution de la Commune : 33 600.00€
- **TOTAL TTC : 53 340.00€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté par Territoire d'Énergie Somme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 33 600.00 euros.

Monsieur le Maire explique que la TE80 s'est trompée sur la convention, c'est pourquoi le devis validé était beaucoup plus cher que les tarifs de la convention signée en juin donc il y a un avenant et c'est donc plus qu'annoncé le mois dernier. Monsieur Cazé ironise que ce n'est pas 180 000€ comme pour les écluses. Monsieur le Maire confirme que non. Monsieur Cazé demande s'il y a bien des aides à déduire encore des 33 600€. Monsieur le Maire confirme. Monsieur Cazé demande combien mais Monsieur le Maire explique que ce sera renseigné sur la convention qui n'est pas encore reçue. Monsieur Cazé reprend que ce sera donc moins cher et que le tarif est loin des 183 000€ demandé pour les deux écluses. Il poursuit que la purge n'est toujours pas faite et aurait bloqué pour ce projet. Il poursuit qu'ils avaient prévu que ce ne serait pas fait car les travaux à Sailly Laurette ont coûté cher pour les réparations. Monsieur le Maire ajoute qu'ils sont également intervenus pour refaire Pont-Noyelles et qu'il reste des réseaux à rénover à Fouilloy.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente une décision du maire : un virement de crédit de 2.36€ a été effectué sur le compte 7621 pour encaisser une recette du crédit agricole.
- Monsieur le Maire présente une décision du maire : le bail 4 de chasse a été renouvelé. Il ajoute que la hutte est vacante. Il précise qu'il n'y a pas eu beaucoup de publicité de faite car on attend le retour des clés. Monsieur Cazé demande à Monsieur Devillers si la personne qui était intéressée est revenue vers lui. Monsieur Devillers précise qu'il n'a pas donné suite. Il précise que c'est un peu tard pour louer une hutte car la chasse ouvre le 24 août donc personne ne sera intéressé maintenant. Monsieur Lefebvre demande à combien s'élève la location. Monsieur le Maire lui précise qu'elle est à 1 100€ par an. Monsieur Devillers reprend que c'est fait pour cette année. Monsieur le Maire précise qu'une publicité va être remise. Monsieur Devillers précise qu'il aurait dû avertir plus tôt, 4 ou 5 mois avant. Monsieur le Maire précise qu'il l'avait annoncé verbalement il y a déjà quelques temps. Monsieur Cazé explique que si le locataire n'en voulait plus, même s'il n'aurait pas respecté les délais, cela n'aurait rien changé, il n'aurait pas payé et la commune n'aurait pas attaqué puisque cela aurait coûté plus cher.
- Monsieur le Maire explique que le copieur du secrétariat de la mairie va être changé en octobre/novembre avec des tarifs négociés. Monsieur Cazé demande s'il y a changement de

fournisseur. Monsieur le Maire reprend que c'est toujours le même. Monsieur Cazé demande ce qu'il en est pour le copieur de l'école. Monsieur le Maire précise que c'est le SISCO et que ce sera renégocié en septembre et il sera retiré. Monsieur Cazé précise que c'est mieux car la commune paie quand même une partie. Monsieur Cazé reprend qu'il faut, par contre, laisser la ligne internet pour le périscolaire. Madame Hennequin le rejoint en indiquant qu'il faut laisser la ligne téléphonique et voir pour peut-être baisser le forfait. Monsieur Cazé précise qu'il avait négocié le forfait dans les 50€. Monsieur le Maire précise que le forfait orange a été résilié puisque c'était pour l'école. Monsieur Cazé demande comment va faire le périscolaire. Monsieur le Maire reprend qu'ils n'ont pas d'ordinateur, ils utilisent leur téléphone. Monsieur Cazé précise qu'il reste un répéteur WIFI. Monsieur le Maire reprend qu'il l'a bien récupéré. Madame Boulanger demande comment font les parents pour joindre le périscolaire. Monsieur le Maire précise que c'est le numéro de portable du directeur qui est donné, pas de ligne fixe.

- Monsieur le Maire indique qu'il reste une imprimante, qu'il faut la tester, et si elle fonctionne, il souhaiterait en faire don avec les cartouches d'encre restantes au comité des fêtes, ce qui évitera les coûts supplémentaires de copies pour la mairie. Monsieur Cazé précise que l'imprimante est au SISCO, elle avait été achetée pour la directrice du périscolaire. Il précise que si la secrétaire n'en a pas besoin, il faut voir avec le SISCO mais pourquoi pas.
- Monsieur le Maire indique qu'il a prêté 5 tables, 5 chaises et une bibliothèque à l'école de Vaire et une armoire à l'école de Vaux. Monsieur Cazé précise que le mobilier est au SISCO. Il poursuit qu'il en avait fait l'achat avec des subventions lorsqu'il était président. Monsieur le Maire reprend que les tables et chaises sont dans les actifs et ne sont pas dans ceux du SISCO. Monsieur Cazé confirme qu'il s'était bien occupé de l'achat et que les tables et chaises de l'actif de la mairie doivent être autre que celles de l'école. Il précise qu'il avait fait l'achat pour la classe d'Hamelet et de souvenir pour la classe de Vaire. Il ajoute que même le TBI appartient au SISCO. Monsieur le Maire est d'accord pour le TBI. La secrétaire de mairie va refaire le point avec la secrétaire du SISCO. Monsieur Cazé précise qu'il y a eu des délibérations et que ça s'est passé lorsqu'il était président du SISCO et que les subventions venaient des députés. Il précise que l'ancien mobilier a été vendu et l'argent a été donné à la coopérative scolaire. Madame Hennequin demande où se trouve le TBI. Monsieur le Maire précise qu'il est toujours dans l'école pour l'instant. Il ajoute que les ordinateurs sont partis à Vaux sur Somme car c'était également au SISCO. Il y en avait 5. Madame Hennequin demande pourquoi à Vaire et pas dans les autres écoles. Monsieur le Maire précise que le Maire de Vaire avait besoin de chaises, tables et de l'étagère et que le Maire de Vaux avait besoin de l'armoire. Monsieur Cazé demande si ça a été noté quelque part. Monsieur le Maire précise que cela a bien été noté. Monsieur Cazé précise que si l'école devrait rouvrir, il faudra pouvoir récupérer le tout. Monsieur le Maire précise que cela paraît peu probable car l'an prochain, seuls 4 ou 5 enfants vont rentrer pour une vingtaine de sorties. Monsieur Cazé précise que c'est dommage pour le TBI car il ne va pu servir. Monsieur le Maire reprend qu'il y en a un qui ne fonctionne plus correctement donc ils vont peut-être le remplacer. Il précise que les délibérations correspondantes seront vues en septembre.
- Monsieur Cazé demande quand les feux seront posés. Monsieur le Maire précise qu'il faut attendre de recevoir la convention du Département. Monsieur Cazé reprend qu'à Vaux, il est bien installé mais n'est toujours pas branché. Madame Hennequin confirme y passer tous les jours et il n'est toujours pas branché. Monsieur le Maire précise qu'il y a juste une

erreur sur le dernier feu qu'ils vont installer car il est prévu au milieu du trottoir donc les personnes avec des poussettes ne pourront plus passer et comme il y a des réseaux en dessous, ils ne peuvent pas le mettre ailleurs.

- Monsieur Cazé fait remarquer qu'ils ont remplacé la caméra de vidéoprotection rue Albert Laignel. Monsieur le Maire confirme et précise qu'elles sont toutes de nouvelle opérationnelles puisqu'une partie était coupée suite à l'orage. Monsieur Cazé demande à Monsieur le Maire s'il a pu retrouver qui avait pris les clés d'un de ses tracteurs. Monsieur le Maire précise que la caméra ne fonctionnait pas donc il a refait une clé. Madame Hennequin demande ce qu'il s'est passé. Monsieur le Maire explique qu'il a rejoint Monsieur Cazé avec un tracteur pour une simulation d'accident pour les pompiers, il poursuit qu'il a laissé sa porte de tracteur ouverte et à son retour, à peine une demie heure plus tard, quelqu'un a volé la clé.
- Madame Hennequin fait remarquer que le bâtiment technique a bien avancé. Monsieur le Maire précise qu'il ne reste que l'électricité et la porte mais il ne peut pas mettre la porte tant que l'électricité n'est pas arrivée. Il poursuit qu'il a passé le tuyau d'eau.
- Monsieur Cazé indique que dans la rue du Donjon, ils ont bien fait l'enrobé mais il pensait qu'il ferait également un trottoir. Monsieur le Maire précise que c'était des bordures de trottoir. Monsieur Cazé reprend qu'ils ont bien fait l'enrobé, des caniveaux mais demande s'il n'y avait pas également un trottoir qui avait été demandé. Monsieur le Maire précise qu'il n'y avait que des bordures qui avaient été demandées. Monsieur le Maire ajoute qu'il avait demandé à ce que soit fait les deux côtés mais un seul côté a été fait parce qu'il n'y avait pas assez d'argent. Il poursuit qu'ils ont mis une bordure du côté des marais pour tenir le goudron mais ne l'ont pas fait du côté des maisons. Madame Hennequin rappelle qu'il y a longtemps que ça avait été demandé, c'était au tout début du mandat. Monsieur le Maire ajoute que ça fait 15 ans que ça avait été demandé. Monsieur Cazé ajoute qu'ils ont agrandi la rue du 8 mai, ils l'avaient promis et l'ont bien fait. Monsieur le Maire précise que cela a été fait pour les camions poubelle pour qu'ils puissent faire demi-tour.
- Monsieur Lefebvre demande si la déclaration pour les animaux a bien été effectuée pour la fête de la moisson. Madame Hennequin précise que c'est la Présidente du comité des fêtes qui s'occupe et organise la fête de la moisson. Monsieur Lefebvre reprend qu'il a beaucoup d'abatage et qu'ils sont stricts sur le transport d'animaux. Madame Hennequin demande ce qu'il y a à faire. Monsieur Lefebvre explique qu'il faut demander à la DDPP une autorisation 30 jours avant avec un récépissé et ils autorisent ou non et il ne peut y avoir que des animaux vaccinés. Madame Hennequin fait remarquer que la fête de la moisson est dans moins d'un mois. Monsieur Lefebvre reprend qu'ils seront sûrement présents ce jour-là car ils contrôlent partout. Monsieur Cazé demande s'il y a des maladies qui se transmettent. Monsieur Lefebvre explique qu'il y a 5 maladies qui se transmettent. Madame Hennequin reprend qu'il y aura les chevaux d'une personne du village. Monsieur Lefebvre reprend qu'il ne sait pas pour les chevaux, cela concerne principalement les ovins, bovins, volatiles. Il ajoute que la déclaration se fait sur internet. Madame Hennequin précise qu'elle va avertir les organisateurs. Monsieur Cazé indique qu'il a vu que le comité cherchait des vieux engins agricoles pour exposition et précise que lors d'une intervention, il y a une grange où il y a énormément de matériel ancien dans un village voisin. Il explique qu'une partie a brûlé mais il en reste énormément et qu'il serait peut-être intéressant de leur demander. Madame Hennequin reprend qu'à Noël, il y avait une crèche vivante avec des animaux et le propriétaire serait intéressé pour venir les exposer à la fête de la moisson. Monsieur Lefebvre reprend que c'est l'organisateur qui déclare et les conditions seront précisées

Monsieur le Maire indique que ces animaux sont vaccinés. Monsieur Hennequin poursuit que si c'est un professionnel, le comité est couvert alors que si c'est un particulier non. Monsieur Lefebvre précise que quoi qu'il en soit, il faut déclarer l'évènement. Madame Hennequin reprend qu'elle a prévenu la Présidente du comité des fêtes. Monsieur Lefebvre explique que cette situation est d'une ampleur inédite. Monsieur le Maire confirme qu'il y a beaucoup de troupeaux d'abattus. Madame Boulanger demande quels animaux sont touchés. Monsieur Lefebvre lui explique qu'il y a plusieurs maladies donc plusieurs types d'animaux touchés. Monsieur Cazé demande si les mairies ont des informations. Monsieur le Maire et Monsieur Lefebvre confirment que non, que c'est au niveau de la chambre d'agriculture que sont relayées ces informations. Madame Hennequin indique qu'elle ne sait pas combien il y a de réservations pour les repas de la fête de la moisson. Monsieur le Maire précise que les réservations arrivent. Monsieur Lefebvre demande s'ils ont pensé à gérer les parkings s'il y a 1 000 personnes. Madame Hennequin indique que tout est prévu, du fléchage est prévu, des arrêtés d'interdiction de circulations sont faits. Monsieur le Maire précise qu'il sera interdit de se garer dans la rue AFN. Madame Hennequin ajoute qu'il y a aussi la rue de l'Eglise. Monsieur Lefebvre précise de faire attention que les gens n'arrivent par l'autre côté. Madame Hennequin précise que c'est un petit évènement. Madame Boulanger explique qu'elle est allée sur un petit marché artisanal, il y avait une belle pelouse pour se garer mais il a plu et c'était compliqué de repartir, heureusement qu'il y avait des tracteurs. Madame Boulanger reprend que son mari a pris sa journée et pourra donc exposer ses deux tracteurs sauf s'il pleut. Madame Boulanger demande s'il y a d'autres tracteurs car il serait dommage d'exposer le même modèle. Madame Hennequin précise qu'il y en aura d'autres et lui conseille de prendre contact avec la Présidente du comité des fêtes pour en savoir plus. Madame Hennequin ajoute que la déclaration pour le feu d'artifice a été validée en Préfecture.

- Madame Boulanger précise que près de chez elle, devant l'un de ses voisins, un poteau a été enlevé, suite aux enfouissements, mais le goudron n'a pas été refait, ils ont laissé des cailloux. Monsieur le Maire précise que c'est toute la rue jusqu'à la place et qu'il a déjà remonté ce problème.
- Madame Boulanger fait remarquer que la fête de la moisson va demander beaucoup de manutention entre les tables, les chaises et tout ce qu'il faut amener là-bas. Monsieur le Maire propose de les ranger ensuite directement dans le hangar.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,

Patrick PETIT



Le secrétaire de séance,

Aurélie HENNEQUIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aurélie Hennequin', written over a faint grid background.